



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 06/2021
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 60'000.-- TTC pour la réfection de
la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids

Délégué municipal

M. Christian Dugon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 1877, une société militaire a été constituée, poussant ainsi la Commune à construire un stand de tir avec une ciblerie. Dite construction a été réalisée pour un montant de CHF 1'100.--. En 1900 l'ouvrage sera agrandi, puis totalement reconstruit en 1922. En 1964 le stand de tir sera transformé pour la somme de CHF 25'000.--. En 2014, le Conseil communal a accepté une préavis (n° 16/2014) visant à la rénovation partielle de l'annexe. Durant la phase initiale de ces travaux, il a rapidement été constaté que les dégâts au bâtiment (toiture, charpente et mur) exigeaient une démolition immédiate pour des raisons de sécurité. Fort de ce constat malheureux, la Municipalité a présenté un nouveau préavis en 2016 (n° 1/2016) portant sur la rénovation totale de l'annexe pour un montant de CHF 81'000.--. Plus récemment, votre Conseil a accepté le préavis n° 04/2021 pour l'installation de récupérateur de balles, répondant ainsi à une exigence de mise en conformité des cibles.

Vous constaterez que tant les tirs militaires, que sportifs sont régulièrement pratiqués dans notre commune. La société de tir, entraînant ses membres et ses jeunes tireurs, est toujours plus active dans l'organisation ou la participation de manifestations communales. Et de préciser que cette société est locataire des locaux, la propriétaire étant la Commune d'Arzier-Le Muids. Dès lors, il est évident que les travaux d'entretien et de rénovation du bâtiment incombent à cette dernière.

2. Intention

Suite à de nombreuses fuites, une expertise de la toiture par un charpentier couvreur agréé a été requise. Les résultats de cette dernière ont mis en évidence une charpente affaiblie, des tôles cassées, l'absence de sous couverture, et des planches de rive en mauvais état. En regard du constat susmentionné, la nécessité de procéder à une rénovation complète de la toiture est indéniable. Ces travaux s'inscriraient dans la continuité de l'entretien de ce bâtiment et permettraient de maintenir la qualité de notre patrimoine. A noter que la durée de vie de ces travaux est estimée entre 30 et 40 ans.



3. Coûts

Plusieurs devis ont été demandés ; nous avons retenu les meilleurs d'entre eux pour un montant de :

Honoraires d'architecte	CHF	2'400.--
Charpentier couvreur	CHF	36'117.50
Frais administratifs pour permis de construire	CHF	1'000.--
Expertise amiante partielle (Estimation)	CHF	1'500.--
Travaux de peinture pour façades en bois	CHF	4'000.--
Travaux de peinture pour façades en crépis	CHF	3'700.--
Travaux de peinture pour plates-bandes, virevents, poutres et chevrons	CHF	2'500.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	51'217.50
TVA 7.7%	CHF	3'943.75
Sous-total TTC	CHF	55'161.25
Divers et imprévus	CHF	4'838.75
Total TTC	CHF	60'000.--

4. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 2'310.-- TTC.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 06/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 60'000.-- TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

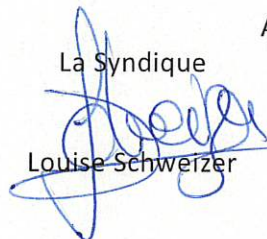
Oùï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 06/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir d'Arzier-Le Muids
2. de financer ce dernier par trésorerie.
3. d'amortir ces objets sur 30 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer



Le Secrétaire

Quentin Pommaz